

Plan climat air énergie territoriale Grenoble-Alpes-Métropole Concertation préalable

10 janvier-31 mars 2019

Marie France BACUVIER Désignée par la Commission nationale du débat public

Le 30 avril 2019

Bilan du garant

Plan climat air énergie territorial Grenoble-Alpes- Métropole

10 janvier-31 mars 2019

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
FICHE D'IDENTITÉ DU PROJE T	3
CHIFFRES-CLE	. 4
CONTEXTE DU PROJET	4
DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION	9
ORGANISATION DE LA CONCERTATION	12
DEROULEMENT DE LA CONCERTATION	19
RÉSULTATS DE LA CONCERTATIO5N	25
AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION	25
RECOMMANDATION(S) AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC	26
LISTE DES ANNEXES	. 27

PREAMBULE

Pourquoi une concertation préalable?

La concertation préalable permet de débattre des objectifs et principales orientations d'un plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable (article L. 121-15-1 du Code de l'Environnement).

Les modalités minimales à respecter pour la concertation préalable (art. L. 121-16) sont une information en amont (au moins 15 jours avant, dématérialisée et affichage), une durée comprise entre 15 jours et 3 mois, un bilan rendu public (avec explicitation des choix retenus) et éventuellement le recours à un GARANT (L. 121-16-1)

Qu'est-ce qu'un PCAET?

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été introduit par la loi de transition énergétique pour la croissance verte à l'article <u>L.229-26</u> du code de l'environnement.

À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

La mise en place des PCAET est confiée aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Le plan climat-air-énergie s'applique à l'échelle d'un territoire donné sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués. Il est mis en place pour une durée de six ans. L'EPCI est coordinateur de la transition énergétique et il doit animer et coordonner les actions du PCAET sur le territoire. Le PCAET peut être élaboré par le porteur du schéma de cohérence territoriale (SCoT) si tous les EPCI du territoire du SCoT lui transfèrent la compétence. L'arrêté du 4 août 2016 vient compléter ces articles en ce qui concerne :

- la définition de la liste des polluants atmosphériques à prendre en compte ;
- la déclinaison par secteurs d'activité à documenter et des unités à utiliser lors de l'élaboration des PCAET;
- les modalités de dépôt des PCAET sur la plate-forme informatique dédiée et, en fonction des catégories d'utilisateurs, les restrictions d'accès nécessaires à la protection de la confidentialité des données à caractère personnel.

Articulation du PCAET avec les autres outils de planification

- le PCAET doit prendre en compte la stratégie nationale bas-carbone et le SCOT;
- le PCAET doit être compatible avec le SRCAE et le plan de protection de l'atmosphère ;
- le PCAET devra être compatible avec le SRADDET qui remplacera le SRCAE et prendra en compte ses objectifs.

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- MAÎTRE D'OUVRAGE : Grenoble-Alpes-Métropole
- CONTEXTE : révision du plan-climat de 2005
- CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION : voir annexe 2
 - OBJECTIFS : réviser le plan climat de 2005

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

• QUELQUES DATES CLÉS:

o Décision d'organiser une concertation : 9 février 2018

o Désignation du garant : 9 novembre 2018

o Dates de la concertation : 10 janvier 2019-31 mars 2019

Publication du bilan : 30 avril 2019

• PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :

o 49 communes (annexe 1)

• DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :

- Le cahier de concertation (27 pages) :
- PPT projeté lors du forum du plan climat du 18 décembre 2018
- Diagnostic environnemental complet
- Compte rendu des ateliers du forum du plan climat du 18 décembre
- Avis du Conseil de développement
- Avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

• ÉVÉNEMENTS PUBLICS :

Réunion d'ouverture (18/12)

Réunions thématiques

Expositions au palais de sports, à la maison communale de Saint martin d'Hères

Conférence à Sciences Po grenoble

Réunions communales ou de quartiers (Ile Verte, Claix, Gières)

Action collective à la Bastille Encordés pour le climat

• **PARTICIPANTS**: 504 contributions

380 participants

2980 votes

CONTEXTE DU PROJET

Grenoble-Alpes-Métropole couvre une superficie de 545,5 km2, dans les Alpes du Nord (département de l'Isère). Elle se situe au carrefour de trois vallées et axes de communication : la vallée du Grésivaudan vers l'Italie et la Suisse, la vallée du Drac et de la Romanche vers la Méditerranée, la vallée du Rhône vers Lyon et Valence (cluse de Voreppe).

Quatre grands ensembles géographiques la constituent : la Chartreuse (balcon sud), les contreforts du Vercors, la plaine de Grenoble, le massif de Belledonne. L'essentiel des habitants sont installés dans la cuvette grenobloise ; les masses d'air sont bloquées par les versants des trois chaines montagneuses. Plus que les autres agglomérations françaises de taille équivalente, l'agglomération grenobloise connaît fréquemment des

pics de pollution et des épisodes de canicule estivale. C'est la raison pour laquelle elle s'est dotée très tôt (en 2005) d'un plan climat.

. Grenoble-Alpes Métropole est devenue communauté d'agglomération en 2000, entraînant une évolution des compétences de l'EPCI. En 2004, Grenoble-Alpes Métropole s'étend vers le sud avec l'absorption de la communauté de communes du Pays de Vif. En 2014, la fusion de la communauté de communes des Balcons Sud de Chartreuse, de la communauté de communes du Sud Grenoblois et de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole entérine la création d'une nouvelle communauté d'agglomération qui conserve le nom de Grenoble-Alpes Métropole et comprend 49 communes. Elle rassemble désormais 450 000 habitants.

Caractéristiques climatiques de la région grenobloise

En Rhône-Alpes, l'évolution récente observée se caractérise par une tendance à la hausse des températures et par une baisse marquée de l'enneigement à basse altitude.

Les scénarios de changement climatique pour Rhône-Alpes prévoient à l'horizon 2080 une tendance à l'augmentation de la température, une tendance incertaine pour les précipitations, renforcée par une forte disparité de situations géographiques.

- des risques sanitaires liés aux impacts directs des changements climatiques sur la santé (mortalité liée aux fortes chaleurs estivales, risques accrus de cancers de la peau, diminution de la mortalité hivernale),
- des risques sanitaires liés aux impacts des changements climatiques sur les évènements extrêmes: (vagues
 de chaleur, inondations plus fréquentes et contaminations, maladies associées, coulées de boue, glissement
 de terrains plus fréquents en lien avec des épisodes pluvieux intenses, mouvement des sols, feux de forêts),
- des risques sanitaires liés aux impacts des changements climatiques sur l'air (augmentation des pics de pollution à l'ozone (liés à des périodes durables de fort ensoleillement),
- des risques sanitaires liés aux impacts des changements climatiques sur la biodiversité : sur la flore et plus spécifiquement les pollens et sur la faune, (moustique tigre porteur d'agents infectieux).

Une problématique spécifique au centre : les ilots de chaleur urbains (ICU)

Ce phénomène est principalement lié à la capacité que possèdent certains matériaux de construction utilisés en ville à relâcher l'énergie/la chaleur accumulée sous l'effet du rayonnement solaire. Cet effet se cumule avec le phénomène de piégeage de la chaleur, du fait notamment de la moindre circulation des vents en ville, et se trouve amplifié par les flux de chaleur liés à l'activité humaine (rejets d'air chaud par les climatiseurs, voitures...)

Les conséquences des ICU sont démontrées sur la santé humaine. Lors de périodes de vagues de chaleur ils peuvent créer un stress thermique, provoquer des inconforts, des faiblesses, des troubles de la conscience, des crampes, des syncopes, des coups de chaleur, voire exacerber les maladies chroniques, au point de causer la mort.

Sur le plan environnemental ils contribuent à la formation aux pics de pollutions à l'ozone. La chaleur accrue a également un effet sur la qualité de l'air intérieur. Lors de fortes chaleurs, les besoins de rafraîchissement de l'air intérieur peuvent générer une hausse de la demande en énergie et donc des émissions de gaz à effet de serre selon la source d'énergie employée. Une hausse de la demande en eau potable est aussi probable.

Le Schéma régional climat air énergie

Le PCAET de la Métropole s'inscrit dans le cadre du Schéma régional climat air énergie. Le SRCAE prend en compte de manière conjointe les trois enjeux de lutte contre le changement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air et de production et de consommation énergétique. Il décline, dans ce cadre, des orientations sectorielles (pour l'urbanisme et les transports, le bâtiment, l'industrie, l'agriculture, le tourisme, la production énergétique) et des orientations transversales liées à la qualité de l'air et à l'adaptation au changement climatique.

Les politiques publiques en matière d'énergie et de climat sont basées sur deux piliers :

La maîtrise de la demande en énergie et le développement des énergies renouvelables :

- Consommer mieux en améliorant l'efficacité énergétique ;
- Consommer moins en adoptant la sobriété énergétique ;

 Consommer autrement en développant les énergies renouvelables (hydroélectricité, éolienne, biomasse, solaire, géothermie...);

L'adaptation au changement climatique.

La Métropole dispose de compétences élargies en matière d'énergie depuis le 1er janvier 2015.

Elle a construit volontairement un schéma directeur énergie à l'horizon 2030.

Elle s'appuie sur l'écosystème local (universités, recherche, industrie), historiquement positionné sur le secteur de l'énergie.

Elle dispose de moyens financiers pour accompagner les entreprises innovantes, grâce aux différents appels à projets dont elle est lauréate.

Les émissions de gaz à effet de serre émises par le territoire sont en baisse depuis 2005.

Deux actions majeures mises en place pour améliorer l'efficacité énergétique des logements et développer les énergies renouvelables pour le chauffage : les campagnes Mur/Mur et le classement du réseau de chaleur urbain.

Mais

Les évolutions législatives sont récentes, les transferts de compétences ne sont pas achevés. La gouvernance locale dans le domaine de l'énergie est encore en construction.

La baisse des émissions de gaz à effet de serre du territoire est très majoritairement due à l'évolution du secteur industriel, mais les émissions liées aux transports diminuent dans des proportions très inférieures. Le rythme de rénovation des logements est actuellement insuffisant.

Le diagnostic (réalisé par Icare&consult pour la révision du PCAET)

Un climat qui se réchauffe et qui va continuer de se réchauffer

- Une évolution des précipitations peu marquée, incertitudes fortes mais le territoire semble aller vers une baisse du nombre de jour de pluie. L'été, un climat plus chaud engendrera des pluies plus intenses et érosives
- Des sécheresses météorologiques surtout estivales du fait des températures plus élevées, une évapotranspiration plus prononcée et une baisse des précipitations
- Une érosion du manteau neigeux, la couverture neigeuse va diminuer en durée (plusieurs semaines pour des altitudes proches de 1 500 m), en extension spatiale et en épaisseur pour toute la région,

Une baisse historique du nombre de jours de gel qui va se poursuivre

- Contexte topographique, conditions climatiques et morphologie urbaine favorisant les ICU.
- Néanmoins, des ressources naturelles (biodiversité et eau) qui diminuent les ICU et une prise en compte de l'enjeu dans divers documents/actions, notamment le PLUI.
- Des efforts à poursuivre en terme de connaissance du phénomène et d'actions (sur les bâtiments/espaces existants, la biodiversité...)

Santé des populations

- Des températures qui augmentent et une qualité de l'air préoccupante (polluants atmosphériques, pollens...).
- Une existence de personnes vulnérables (personnes âgées, en situation précaire, isolées...) qui vont être davantage touchées par les impacts du changement climatique.
- Des efforts à poursuivre en termes d'actions (accès aux soins, confort thermique, lutte contre les maladies vectorielles...)

Activités économiques

- Un territoire attractif et dynamique, tourné vers l'international
- Un risque de dégradation d'image et d'attractivité du territoire en raison des impacts du changement climatique (chaleur, qualité de l'air, dysfonctionnement des réseaux...)
- Impact sur l'activité touristique
- Une prise de conscience/sensibilisation des entreprises (employeurs/employés) à amorcer?

Ressources en eau

- Des ressources en eau abondantes mais sensibles à l'échelle du grand territoire
- Des connaissances et actions engagées pour préserver les ressources en eau
- Des risques d'inondations, de retrait et gonflements des argiles et de chutes de blocs qui pourraient affecter le territoire (enjeux de sécurité des personnes, préservation des réseaux d'énergie et de transport, gestion des activités économiques)
- De nombreuses démarches volontaires et de planification engagées sur le territoire pour réduire le risque
- Une connaissance des phénomènes à affiner
- Un développement de l'urbanisme résilient (laisser passer l'eau...)

Biodiversité et écosystèmes

- Un territoire riche en biodiversité mais qui est menacé par le changement climatique et l'artificialisation des sols
- Une planification engagée en faveur de la préservation de la biodiversité et un écosystème d'acteurs (association et grand public) sensibilisés à ces enjeux
- Des ressources à préserver en continuant à faire attention à l'artificialisation, en gérant l'adaptation des espaces et essences Feux de forêts
- Un territoire couvert à 55% par la forêt, un risque de feux de forêt important et une fragmentation de propriétés privées
- Une connaissance du risque « feux de forêt » récente
- Un travail reste à mener pour préserver les forêts, anticiper les feux et agir en cas d'incendie

Activités agricoles

- Un territoire agricole sensible au changement climatique (culture maïs, exploitation forestière)
- Des capacités d'adaptation à développer
- Une sensibilisation des agriculteurs et un changement des pratiques agricoles à impulser

Energie

La trajectoire « Consommation d'énergie » est alignée avec les objectifs sur 2005-2016, mais le secteur industriel est de loin le principal contributeur (95%) sur 2005-2016.

Les baisses de consommation des secteurs résidentiel-tertiaire et transport n'ont pas été à la hauteur des objectifs du PAEC 2014.

- Le Schéma Directeur Energie (SDE) estime que les objectifs horizon 2030 pourront être atteints.
- De nombreuses mesures sont programmées dans les secteurs résidentiel et transport (PLH2022, PLUi, Mur-Mur2, PDU 2030, ...), et devront être mises en cohérence dans le PCAET.
- Des objectifs ambitieux sont définis dans le SDE pour les secteurs tertiaire et industriel

Energies renouvelables

• Le Schéma Directeur Energie (SDE) estime toutefois que les objectifs à horizon 2030 ne seront pas atteints malgré un potentiel et des projets ambitieux pour poursuivre le développement de projets locaux (Solaire photovoltaïque, Géothermie, Bois Energie, Hydroélectricité, ...) :

La part des ENR&R dans la consommation d'énergie finale serait de 22% en 2030, inférieure à l'objectif de 30%

Qualité de l'air

• L'enjeu qualité de l'air est centré sur 2 polluants principaux (particules fines et dioxyde d'azote) et 2 secteurs d'activités (transport routier, chauffage au bois dans le résidentiel et le tertiaire).

Le chauffage au bois est le principal responsable des émissions de particules alors que le transport est responsable de la majorité des émissions de NOx.

• La situation générale en termes d'exposition des habitants est globalement à l'amélioration depuis une dizaine d'années mais elle est insuffisante pour atteindre les objectifs sanitaires (respect des valeurs limites de l'OMS), notamment pour les particules fines.

Gaz à effet de serre

- Les émissions territoriales directes de GES étant principalement liées à la consommation d'énergie, la trajectoire est également alignée avec les objectifs sur 2005-2016.
- Les bâtiments (résidentiel, tertiaire) sont la première source d'émissions (39%) de GES du territoire.
- Les mesures programmées dans les secteurs résidentiel et transport (PLH2022, PLUi, Mur-Mur2, PDU 2030, ...), ainsi que le développement des ENR&R ne seront toutefois pas suffisantes pour atteindre l'objectif 2030.

Empreinte carbone

L'empreinte carbone du territoire comprend non seulement les émissions « directes » du territoire, mais également les émissions « indirectes » liées notamment à la production et au transport des biens et services de consommation des habitants du territoire.

- L'empreinte carbone liée à l'alimentation et l'achat de biens et services représentent (ordre de grandeur) autant d'émissions de GES que l'empreinte territoriale de tous les secteurs d'activité.
- Les émissions « indirectes » ne sont pas suivies par l'Observatoire, et les précédents PAEC ne prenaient pas en compte ces postes d'émissions.

<u>Séquestration</u>

- La séquestration est le phénomène de captage du carbone qui peut avoir lieu par la croissance forestière, les pratiques agricoles et les changements d'usage et d'affectation des sols.
- La séquestration sur le territoire représente 6% des émissions directes de GES de la Métropole en 2016. Ce sont principalement les forêts (50% du territoire) qui permettent de séquestrer annuellement des émissions de GES sur le territoire. En revanche, l'artificialisation des sols réduit le potentiel de stockage annuel.
- En distribuant entre les villes le budget carbone français permettant un alignement 2°C (par rapport aux niveaux préindustriels), la Métropole dispose d'un budget « total restant » de 45 MteqCO2. Sachant que le territoire émet actuellement environ 2 MteqCO2 par an, il reste 21 ans au rythme actuel avant d'avoir épuisé le budget carbone qui couvre la période 2016-2100. Seules les émissions territoriales sont considérées dans cette analyse.
- Afin de s'aligner avec ces objectifs 2°C, la Métropole devra atteindre la neutralité carbone en 2050 et compenser les émissions entre 2030 et 2050 par de la séquestration.

Le <u>chauffage est toujours la question majeure dans le résidentiel</u>, tant sur la consommation d'énergie et les émissions de GES, que sur les émissions de polluants atmosphériques (chauffage au bois). L'usage de l'électricité spécifique (électricité utilisée par des équipements qui ne peuvent pas fonctionner avec d'autres sources d'énergie) est également en très forte hausse sur la période 2005-2016.

- Malgré des mesures phares comme la campagne de rénovation mur/mur, la consommation d'énergie a baissé de 1% seulement entre 2005 et 2016 (-12% sur les GES et -10% sur les PM10).
- Malgré des mesures d'accompagnement et de sensibilisation des acteurs, la consommation d'énergie a augmenté de 7% entre 2005 et 2016 (-6% sur les GES et -29% sur les PM10). C'est le seul secteur qui voit sa consommation d'énergie augmenter sur la période.
- Comme pour le résidentiel, le chauffage et l'augmentation importante de l'électricité spécifique (+43% sur la période 2005-2016) sont les deux principaux problèmes à résoudre pour ce secteur
- Le <u>transport routier est le principal contributeur aux émissions de NOx et un des principaux postes</u> <u>d'émissions de GES.</u> La consommation énergétique de ce secteur est à 95% d'origine fossile.
- Sur la période 2005-2016, les kilomètres parcourus au volant d'une voiture continuent d'augmenter sur le territoire, en particulier les déplacements longue distance entre le cœur métropolitain et le reste de la métropole et de la grande région grenobloise. Ces flux longue distance sont les principaux responsables des émissions de GES liées au transport sur le territoire. Les émissions (GES, polluants) sont malgré tout en baisse en raison de l'évolution technologique des véhicules.

• Le <u>secteur industriel</u> est le « moteur » ayant permis d'atteindre les objectifs territoriaux sur la période 2005-2016, notamment en matière de la baisse des consommations d'énergie et des émissions de GES, portée par une réduction de l'activité et des normes réglementaires plus strictes. • Plusieurs industries du territoire présentent un potentiel valorisable en matière de production d'origine renouvelable et de récupération (ex: alimentation du réseau de chaleur)

DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

La démarche de révision du PCAET : Se préparer et mobiliser les acteurs en interne et les citoyens

La préparation correspond à une phase de sensibilisation pour mobiliser les élus, les responsables de services et leurs équipes, et définir les conditions dans lesquelles les habitants et les acteurs du territoire pourront s'engager dans le PCAET pour construire une vision partagée du territoire et de ses enjeux.

La Métro grenobloise a décidé en début d'année 2018 de réviser son plan climat de 2005. Le rapport ci-dessous a fait l'objet d'une délibération adoptée à l'unanimité (moins 1 voix)

Registre des délibérations du Conseil métropolitain du 09 février 2018

Le rapporteur, Jérôme DUTRONCY Donne lecture du rapport suivant,

OBJET: ENVIRONNEMENT, AIR, CLIMAT ET BIODIVERSITE

Mise à jour du Plan Air Energie Climat de la Métropole grenobloise.

Exposé des motifs

Grenoble-Alpes Métropole a lancé son premier plan climat dès 2005. Disposant d'un ambitieux volet partenarial ayant pour vocation la mobilisation des acteurs du territoire, il s'appuyait également sur un plan d'actions interne décliné dans l'ensemble de ses compétences. Ce plan a fait l'objet de plusieurs mises à jour, le plan d'actions actuellement en vigueur ayant a été adopté en janvier 2014. Ces différents plans d'actions ont suivi le processus de labellisation Cit'ergie porté par l'ADEME, récompensant les collectivités européennes engagées dans la mise en œuvre de politiques énergétiques et climatiques exemplaires. La Métropole a précisé ses engagements en adoptant un plan d'actions prioritaires le 18 septembre 2015 et un plan d'actions "Métropole respirable" le 30 septembre 2016. Dans le même temps, la Métropole a été lauréate des appels à projets de l'Etat "Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)" et "Villes respirables en 5 ans", et de l'appel à projets "Territoire à Energie Positive (TEPOS)" de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'ADEME.

Par ailleurs, la Métropole a été l'un des premiers territoires en France à se doter d'objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques, de consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Ces objectifs, adoptés en 2009, ont été révisés le 19 décembre 2014, en cohérence avec le Schéma Régional Air Energie Climat (SRCAE). Le schéma directeur de l'énergie, adopté le 10 novembre 2017, est venu préciser ces objectifs en les territorialisant et en les déclinant par secteurs d'activité.

L'observatoire du Plan Air Energie Climat, mis en place dès 2005, permet de suivre annuellement les résultats du territoire au regard de ces objectifs.

La loi relative à la transition énergétique et la croissance verte du 17 août 2015 a donné un rôle accru aux établissements publics de coopération intercommunale, en les désignant "coordinateurs de la transition énergétique". Dans cette perspective, elle a étendu le périmètre et renforcé considérablement le rôle et les ambitions des "Plans Climat-Air-Energie Territoriaux" (PCAET), en en faisant l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

Pour les collectivités engagées antérieurement à l'adoption de la loi de transition énergétique pour la croissance verte dans un plan climat territorial, et dans la mesure où ce plan, d'une part, portait sur les émissions générées sur l'ensemble du territoire et, d'autre part, traitait spécifiquement de la problématique de la qualité de l'air, la mise en conformité avec le nouveau cadre réglementaire devait intervenir dans les 4 ans qui suivait son adoption. Cette échéance a été fixée au 19 décembre 2018 pour la Métropole.

Les objectifs de la mise à jour du plan air énergie climat métropolitain

Le PCAET métropolitain, conformément aux termes de la loi, aura pour objet de définir : 1. les objectifs stratégiques et opérationnels du territoire afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ; 2. le programme d'actions à

réaliser, y compris celles permettant de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques ; 3. un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Elaboration du PCAET métropolitain

Le PCAET devra être conçu comme un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Adopté pour une durée de 6 ans, le PCAET comprendra : -un diagnostic territorial (situation énergétique, émissions, vulnérabilité du territoire au changement climatique, potentiel de développement de la séquestration carbone);

- -la définition d'une stratégie territoriale identifiant les priorités et les objectifs de la Métropole, ainsi que ses conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction ;
- -un programme d'actions décliné par secteur d'activité (résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie), précisant les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation portant sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial devra faire l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

La conduite de ce projet s'appuiera sur les travaux de la Métropole réalisés ou en cours, et notamment sur le Schéma directeur de l'énergie, le Plan de déplacements urbains, le Plan local d'urbanisme intercommunal, le Schéma directeur déchets et la Stratégie agricole et alimentaire. Par ailleurs, le PCAET faisant partie des dispositifs de planification de nature stratégique ou réglementaire, il sera élaboré en cohérence avec les documents nationaux (Stratégie nationale bas carbone, Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques...), régionaux (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) et locaux (Schéma de cohérence territoriale, Plan de protection de l'atmosphère...).

Une attention particulière sera accordée à la question de la vulnérabilité du territoire au changement climatique (impacts environnementaux, économiques et sanitaires, risques naturels) et à la définition d'une politique d'adaptation et de résilience en la matière.

Labellisation Cit'ergie

Il est proposé d'utiliser l'outil Cit'ergie dans le cadre de l'élaboration du PCAET métropolitain. Cit'ergie est la déclinaison du programme "european energy award", auquel participent 1 500 collectivités européennes. C'est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Cet outil comprend :

- La formalisation de la politique énergie-climat de la collectivité dans un référentiel normalisé au niveau européen,
- Une labellisation du niveau de performance de la collectivité, assurée par un auditeur extérieur. Cette performance mesure les moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents domaines, résultats obtenus, etc.

En adoptant la démarche, la collectivité s'engage à : élaborer un plan d'action, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement, se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité Cit'ergie, cet accompagnement est susceptible de faire l'objet d'un soutien financier de l'ADEME, constituer un Comité de pilotage chargé de faire les choix stratégiques et de préparer les décisions politiques, établir un groupe projet pluridisciplinaire et transversal.

A ce jour, les communes de d'Echirolles, Fontaine et Grenoble sont engagées dans la démarche Cit'ergie. Afin d'assurer une bonne coordination entre ces différentes démarches, il est proposé de créer un Club Cit'ergie à l'échelle du territoire, animé par la Métropole.

Evaluation environnementale stratégique

L'élaboration du PCAET devra faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique, en application du décret du 11 août 2016. Ce processus concomitant à l'élaboration du PCAET devra permettre répondre à un triple objectif:

- aider à l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET, en appliquant le principe "éviter, réduire, compenser",
- éclairer l'autorité administrative sur les choix faits et les solutions retenues,
- contribuer à la bonne participation et information du public avant et après le processus décisionnel.

Pilotage

La démarche est pilotée par Jérôme Dutroncy, Vice-Président délégué à l'environnement, l'air, le climat et la biodiversité, en lien étroit avec Yannick Ollivier, Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire, aux risques

majeurs et au projet métropolitain et Yann Mongaburu, Vice-Président délégué aux mobilités. Il sera également veillé à ce que cette démarche soit travaillée en transversalité avec l'ensemble des Vice-Présidents concernés

Concertation

Concertation obligatoire lors du lancement de la démarche

La Métropole est tenue d'informer des modalités d'élaboration et de concertation du PCAET le préfet, le préfet de région, le président du conseil départemental et le président du conseil régional, les maires des communes concernées, les représentants des autorités organisatrices en matière d'énergie, le président de l'Etablissement public du schéma de cohérence territoriale de la région urbaine, les présidents des organismes consulaires, les gestionnaires de réseaux d'énergie, ainsi que le Conseil de développement.

Le projet de plan et son évaluation environnementale doivent être soumis pour avis à l'autorité environnementale régionale, puis au Préfet de région et au Président du conseil, gestionnaires de réseaux d'énergie, ainsi que le Conseil de développement. Le projet de plan et son évaluation environnementale doivent être soumis pour avis à l'autorité environnementale régionale, puis au Préfet de région et au Président du conseil régional

Concertation des partenaires du plan climat

Il est proposé de solliciter l'avis des partenaires du plan air énergie climat métropolitain à chaque étape clé de cette mise à jour. A cette fin, et après consultation des partenaires, il est proposé de faire évoluer le Comité de pilotage du plan climat mis en place le 12 avril 2013 en Comité d'orientation du PCAET métropolitain. La composition de ce comité d'orientation reposerait sur les 4 collèges suivants :

- 1. Collège des territoires (15 membres) : le Vice-président délégué à l'environnement, à l'air, au climat et à l'énergie, Président du Comité d'orientation 6 élus communautaires le Vice-Président délégué à l'énergie, le Président du SMTC, 1 représentant de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 1 représentant du Conseil départemental de l'Isère, 1 représentant de la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan, 1 représentant de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, 1 représentant du Parc Naturel Régional du Vercors, 1 représentant du Parc Naturel Régional de Chartreuse.
- 2. Collège des partenaires techniques et financiers (5 membres) 1 représentant de l'Etat, 1 représentant de l'ADEME, 1 représentant de l'ALEC, 1 représentant d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, 1 représentant de l'AURG.
- 3. Collège des entreprises (5 membres) : 1 représentant des bailleurs (Absise), 1 représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble, 1 représentant de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Isère, 1 représentant du Club des entreprises pour le climat.
- 4. Collège de la société civile (6 membres) 1 représentant de la Communauté d'Universités et Établissements (COMUE) Grenoble Alpes 1 représentant de l'Université Grenoble Alpes, 1 représentant de la MNEI, 1 représentant de la FRAPNA, 2 co-présidents-es du Conseil de développement.

Concertation du public

Au regard du poids des actions individuelles dans les réponses à apporter à l'enjeu climatique, la concertation du public doit participer à une prise de conscience collective des gisements d'économies et des gains financiers possibles, des enjeux pour la santé et pour la qualité de vie d'une démarche climat-air-énergie.

Compte tenu de l'obligation de réalisation d'une évaluation environnementale stratégique, les modalités de participation obligatoire du public sont définies à l'article L.123-19 du code de l'environnement (mise à disposition du public par voie électronique du projet de PCAET et de son évaluation environnementale pendant une durée de 30 jours, publicité du bilan de cette consultation). Il est proposé d'élargir cette concertation en s'appuyant sur :

- le conseil de développement;
- les instances consultatives de la Métropole (la commission consultative des services publics locaux, ainsi que sur les comités d'usagers existants) ;
- La réalisation d'une consultation du grand public grâce à la plate-forme participative métropolitaine. Cette consultation sera relayée à l'occasion des différents événements organisés sur le territoire métropolitain. Afin de ne pas limiter les réflexions aux seules émissions du territoire; il est proposé d'axer cette réflexion sur les émissions indirectes liées aux modes de consommation et aux usages des biens et services.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vue la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment son article 188,

Vu le décret 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, Vu l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial,

Vue l'ordonnance 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes,

Vu le décret 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes,

Vu le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) de la région Rhône-Alpes adopté le 17 avril 2014, Vu l'arrêté préfectoral de révision du le Plan de protection de l'Atmosphère de la région grenobloise du 25 février 2014,

Après examen de la Commission Territoire Durable du 19 janvier 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- décide d'engager la démarche de mise à jour du plan air énergie climat métropolitain, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires issues de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- approuve l'utilisation de l'outil Cit'ergie dans le cadre de cette démarche, et la création d'un Club Cit'ergie sur le territoire de la Métropole,
- désigne comme membres du comité de pilotage de la mise à jour du plan climat le Vice-président délégué à l'énergie, le Vice-président délégué à la mobilité, la Vice-présidente déléguée à l'agriculture et à la forêt, le Vice-président déléguée à la prévention, la collecte et la valorisation des déchets, la Vice-présidente déléguée à l'habitat, au logement et à la politique foncière, la Vice-présidente déléguée à l'économie, l'industrie, le tourisme et le rayonnement, sous la responsabilité du Vice-président délégué à l'environnement, à l'air, au climat et à la biodiversité,
- valide la composition du Comité d'Orientation du PCAET de la Métropole, désigne Philippe CARDIN ; Jean-Noël CAUSSE ; Patrick DURAND ; Catherine HADDAD ; Dominique ESCARON ; Claus HABFAST en tant que représentants de la Métropole au sein du Comité d'Orientation du PCAET,
- fixe les modalités de concertation définies précédemment,
- demande au Président de notifier la présente délibération aux personnes publiques mentionnées à l'article R. 229-53 du code de l'environnement, et notamment au Préfet de région et au Président du Conseil régional afin qu'ils puissent, dans un délai de deux mois, transmettre à la Métropole les informations utiles à l'élaboration du PCAET métropolitain.

ORGANISATION DE LA CONCERTATION

Le 9 novembre, le conseil métropolitain votait une seconde délibération, relative aux modalités de concertation et de participation du public.

Délibération du Conseil métropolitain Séance du 09 novembre 2018

Le rapporteur, Jérôme DUTRONCY

Donne lecture du rapport suivant,

OBJET: ENVIRONNEMENT, AIR, CLIMAT ET BIODIVERSITE -

Mise à jour du Plan Air Energie Climat de la Métropole - modalités de concertation et de participation du public.

Exposé des motifs

Par délibération du 9 février 2018, Grenoble-Alpes Métropole a engagé une démarche de mise à jour de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), conformément aux nouvelles dispositions réglementaires issues de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le PCAET métropolitain aura pour objet de définir : les objectifs stratégiques et opérationnels du territoire afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ; le programme d'actions à réaliser, y compris celles permettant de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques ; un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

En application de l'ordonnance 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes, le PCAET est soumis à l'évaluation environnementale stratégique.

La démarche d'évaluation environnementale comporte notamment l'établissement d'un rapport qui identifie, décrit et évalue les effets notables que peut avoir la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement ainsi que les solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique. Ce rapport présente notamment les mesures prévues pour éviter les incidences négatives notables que l'application du PCAET peut entraîner sur l'environnement, les mesures prévues pour réduire celles qui ne peuvent être évitées et les mesures prévues pour compenser celles qui ne peuvent être évitées ni réduites. Il définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées.

Au regard des principaux objectifs du PCAET, les incidences potentielles de celui-ci sur l'environnement seront principalement positives : - Atténuation du changement climatique ; - Amélioration de la qualité de l'air extérieur ; - Adaptation au changement climatique ; - Réduction des consommations énergétiques ; - Réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles...

Grâce à une évaluation des effets probables cumulés de la mise en œuvre du PCAET, la démarche d'évaluation environnementale permettra d'identifier des antagonismes potentiels et proposera des mesures d'évitement et de réduction des effets probables négatifs, le cas échéant.

Il est rappelé que la mise à jour du PCAET métropolitain concerne l'ensemble des communes du territoire, à savoir : Bresson, Brié-et-Angonnes, Champ-sur-Drac, Champagnier, Claix, Corenc, Domène, Échirolles, Eybens, Fontaine, Le Fontanil-Cornillon, Gières, Grenoble, Le Gua, Herbeys, Jarrie, Meylan, Miribel-Lanchâtre, Mont-Saint-Martin, Montchaboud, Murianette, Notre-Dame-de-Commiers, Notre-Dame-de-Mésage, Noyarey, 1DL180680 8. 8. 4. Page 4 sur 6 Poisat, Le Pont-de-Claix, Proveysieux, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Barthélémy-deSéchilienne, Saint-Égrève, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martinle-Vinoux, Saint-Paul-de-Varces, Saint-Pierre-de-Mésage, le Sappey-en-Chartreuse, Sarcenas, Sassenage, Séchilienne, Seyssinet-Pariset, Seyssins, la Tronche, VarcesAllières-et-Risset, Vaulnaveys-le-Bas, Vaulnaveys-le-Haut, Venon, Veurey-Voroize, Vif et Vizille.

En application des dispositions de l'article R. 229-53 du code de l'environnement, les modalités d'élaboration, ainsi qu'une démarche de concertation et de participation, sont prévues par la délibération du 9 février 2018. La Métropole entend associer largement les acteurs du territoire à l'élaboration de ce plan.

Seront notamment associés aux étapes clés de la mise à jour du plan climat (finalisation du diagnostic, définition des orientations et du plan d'actions) :

- Les partenaires du plan climat, au travers de son Comité d'orientation, de l'organisation d'un Forum dédié et de la mise en place de plusieurs groupes de travail thématiques.
- Les instances consultatives de la Métropole (Conseil de développement, Commission Consultative des Services Publics Locaux, Comités d'usagers).
- Le grand public, dont les modalités de concertation sont l'objet de la présente délibération.
- Le Conseil de développement et la Commission Consultative des Services Publics Locaux ont en outre fait l'objet de saisines spécifiques sur les questions des pratiques de consommation et des modes de vie des habitants pour le premier, et des modalités d'implication des délégataires de la Métropole dans le PCAET pour la seconde.

Ce dispositif permettra d'accompagner et d'enrichir la mise à jour du PCAET en cohérence avec la délibération cadre sur la participation citoyenne du 6 novembre 2015.

La présente délibération vise à préciser les modalités de concertation et de participation du public qui se déroulera en deux étapes obligatoires : une première étape, la procédure de concertation au sens des dispositions des articles L.121-15-1 3° du code de l'environnement, se déroulera en amont de l'arrêt du projet de mise à jour du PCAET. En outre, une autre phase de participation du public, prévue par l'article L.123-19 du code de l'environnement, se déroulera entre l'arrêt du projet de mise à jour du PCAET et son adoption (procédure dite de "participation du public par voie électronique"). Ces modalités sont prévues par le code de l'environnement et également décrites ciaprès.

1-Modalités de la procédure de concertation préalable à l'arrêt du projet de mise à jour du PCAET : recours à une concertation avec le public menée sous l'égide d'un garant nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP) (Art L. 121-16-1 du code de l'environnement)

En application des dispositions de l'article L. 121-17 du code de l'environnement, il est fait le choix de recourir à une procédure de concertation préalable avec le public organisée sous l'égide d'un garant nommé par la CNDP. Les modalités sont donc prévues par les dispositions des articles L. 121-16 et L. 121-16-1 du code de l'environnement. Ainsi, conformément à l'article L 121-16 du code de l'environnement, cette procédure de concertation préalable du public doit être d'une durée comprise entre 15 jours et trois mois. Elle se déroulera du 10 Janvier au 31 Mars 2019. Elle vise à débattre des objectifs et des principales orientations du PCAET, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent, ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

Conformément à l'article L. 121-16, quinze jours avant le début de la concertation, le public sera informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage. Cette concertation préalable s'appuiera notamment sur la plateforme numérique de participation de la Métropole, et sera relayée à l'occasion de divers événements qui se tiendront sur le territoire durant cette période, notamment la Biennale des Villes en transition organisée par la Ville de Grenoble.

Désignation et rôle du garant de la concertation

En application des articles L121-17 et L121-16-1 du Code de l'environnement, Grenoble Alpes Métropole décide de placer la concertation sur la mise à jour du PCAET sous l'égide d'un garant. Ce garant sera désigné par la CNDP.

Conformément au Code de l'environnement, le garant a la possibilité de demander à la CNDP une étude technique ou expertise complémentaire. Il pourra adresser toute demande à Grenoble-Alpes Métropole pour assurer une bonne information et participation du public.

Le public, de son côté, pourra adresser ses observations et propositions par voie électronique ou postale au garant pour publication sur le site internet prévu pour la concertation préalable, à savoir la plateforme numérique participative de Grenoble-Alpes métropole.

Mise à disposition d'un dossier de concertation

Afin d'informer le public, un dossier de concertation sera mis en ligne sur la plateforme participative de la Métropole. Il comprendra : les objectifs et caractéristiques principales du PCAET, le diagnostic réalisé dans le cadre de sa mise à jour, la liste des communes correspondant au territoire de la Métropole, un aperçu des incidences potentielles du PCAET sur l'environnement

Le public pourra déposer en ligne ses contributions sur le site internet « participation.lametro.fr » ou les adresser par voie électronique ou postale au garant.

Bilan de la concertation préalable

Au terme de la concertation préalable, et dans un délai d'un mois, le garant établira un bilan public de celle-ci, comportant ses modalités, une synthèse des observations et propositions présentées et le cas échéant les évolutions du projet résultant de la concertation préalable. En application de l'article L. 121-16 du code de l'environnement, Grenoble-Alpes Métropole devra indiquer les mesures qu'elle juge nécessaires de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

Enfin, il est précisé que la présente délibération sera publiée en tant que déclaration d'intention au sens des articles L. 121-18 et R. 121-25 du code de l'environnement.

2- Procédure de participation du public par voie électronique avant l'adoption du PCAET (Art L.123-19 du code de l'environnement)

Une fois le projet de mise à jour du PCAET arrêté et conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement, Grenoble-Alpes Métropole ouvrira pendant une durée minimale de 30 jours un espace sur la plateforme participative de la Métropole permettant au public de déposer par voie électronique ses observations et propositions. Le dossier comportera les informations prévues par l'article L. 123-12 du code de l'environnement. Le public sera informé de la procédure de participation par voie électronique selon les modalités définies par les dispositions des articles L. 123-19, R. 123-46-1 du code de l'environnement.

Après prise en considération des observations et propositions déposées par le public et rédaction de la synthèse, le Conseil métropolitain pourra se prononcer sur l'approbation du PCAET. Le bilan de la procédure et les motifs de la délibération d'approbation seront mis en ligne dans les conditions prévues par les articles L. 123-19 et R. 123-46-1.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»,

Vu les articles L.229-26 et R.229-53 du code de l'environnement,

Vu les articles L.120-1, L.121-15-1 3°, L.121-16, L.121-16-1, L.121-17, L.121-28, L.123-1, L.123-19 et R. 123-46-1 du code de l'environnement,

Vu la délibération n°4 du Conseil métropolitain en date du 9 février 2018, relative à la mise à jour du Plan Air Energie Climat de la Métropole grenobloise.

Après examen de la Commission Territoire Durable du 19 octobre 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Décide de recourir à une concertation préalable avec garant au sens des articles L.121-16 et L. 121-16-1 du code de l'environnement pour la procédure de mise à jour du PCAET ;
- Fixe les modalités de cette concertation préalable comme exposé préalablement ainsi que celles relative à la procédure de participation par voie électronique prévue par l'article L. 123-19 du code de l'environnement, qui interviendra avant approbation du PCAET;
- Autorise le Président à procéder aux publications et transmissions et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution des procédures de concertation et participation du public dans le cadre de la procédure de mise à jour du PCAET.

Conclusions adoptés à l'unanimité.

Le Président, Christophe FERRARI

Saisine de la Métro (annexe)

Lettre de nomination de la CNDP du 26 novembre (annexe)

J'ai été contactée fin octobre 2018 pour être garante de la concertation préalable du projet de plan air énergie climat de Grenoble Alpes Métropole. J'ai accepté cette mission et ai été nommée lors de la commission plénière de la Métro.

Le 9 novembre, une délibération du conseil métropolitain précisait les modalités de concertation et de participation du public. Madame Sylvie Barnezet m'a immédiatement contactée et nous avons convenu d'une réunion le 27 novembre.

Le 19 novembre, je suis allée à Paris à une formation « prise en main » pour les garants nouvellement nommés. Cette journée a été l'occasion de rencontrer d'autres garants, engagés pour la plupart depuis plusieurs semaines dans la démarche. La formation a permis le rappel des notions et des principes de mise en œuvre, très utile puis qu'il s'agit en ce qui me concerne d'une première mission de garant.

Pendant les jours qui ont précédé la rencontre avec la Métro, j'ai reçu ma lettre de mission (datée du 26 novembre) et pris connaissance de la délibération du 9 février 2018. Celle-ci prévoyait une échéance au 19 décembre 2018, qui ne pourra pas être respectée, car la phase de concertation commence en décembre 2018, pour une adoption probable en décembre 2019. La démarche est pilotée par Jérôme DUTRONCY, vice-président délégué à l'environnement.

Réunion du 27 novembre 2018, 16h30, Métro

Présents: Jérôme DUTRONCY, Sylvie BARNEZET, Nadia WOLFF, William MEUNIER

Cette première réunion avait pour objectif la présentation du dispositif de concertation mis en place par la Métro pour l'adoption de la mise à jour du PCAET. L'équipe en charge de la concertation à la Métro est composée de deux personnes, Sylvie Barnezet et Nadia Wolff. L'élaboration du diagnostic est prévue de septembre à décembre 2018. Plusieurs groupes ont été identifiés: un comité d'orientation et d'objectifs composé de 31 membres (territoire, partenaires techniques et financiers, entreprises, société civile). A ce comité s'ajoutent les partenaires, les correspondants environnement des 49 communes, les instances consultatives métropolitaines C2D, CCSPL, comités d'usagers, et le grand public.

En décembre, deux temps forts sont prévus : le forum du PCAET où seront invités les différents groupes le 18 décembre et l'ouverture d'un espace de concertation sur participation.lametro.fr. J'ai été invitée au forum du 18 décembre et associée à la réalisation d'outils de communication pour faire connaître la plateforme de concertation numérique (un dépliant, une page facebook dédiée, une communication sur les trams ? à définir.) le temps fort de cette première phase doit être la Biennale des villes en transition du 8 au 16 mars 2019.

Le projet de plan d'actions doit être présenté au mois de mai 2019 aux différents partenaires, pour un arrêté du projet en juillet 2019. Il sera soumis à l'autorité environnementale. Une seconde phase de consultation du public est prévue en septembre-octobre, la mise à jour du PCAET intervenant en décembre, avec le bilan de la concertation.

Réunion du comité d'orientation et d'objectifs, Métro, 27 novembre, 18h-19h30

Cette réunion avait pour objectif la présentation du projet de diagnostic aux membres du comité d'orientation par le cabinet Icare, mandaté pour ce projet. 18 membres sur 31 étaient présents.

L'intérêt pour moi, outre de mesurer l'implication des membres du comité (13 absents) était de découvrir l'analyse des résultats du plan climat air énergie de 2005.

La prochaine étape a été le Forum du 18 décembre, où au moins 150 personnes étaient attendues. Le projet de diagnostic devait être présenté aux communes le 4 décembre et aux instances consultatives métropolitaines le 5.

Le 11 décembre Nadia WOLFF m'a transmis plusieurs documents :

- L'invitation pour le forum du plan climat du 18 décembre
- Le projet de cahier de la concertation qui doit être mis en ligne avant les vacances de Noel ainsi que l'Avis qui doit être affiché et mis en ligne pour annoncer l'ouverture de la concertation préalable.

Elle me demandait d'éventuelles remarques sur ces deux documents.

Pas de remarques sur ce document qui m'a semblé clair et complet.

Réunion du 5 décembre de présentation du diagnostic du PCAET aux instances participatives : 30 personnes présentes. Le nombre d'invités du conseil de développement était de 120 (leur faible mobilisation s'explique sans doute par le fait que J Dutroncy était déjà intervenu lors de l'une de leur séance plénière, pour présenter la saisine du conseil de développement) et 60 à la CCSPL.

Le conseil de développement s'est déjà réuni à 2 reprises en format groupe de travail pour répondre à la saisine sur la mise à jour du PCAET. La CCSPL de son côté va démarrer ses travaux et prévoit 3 réunions sur le sujet.

Le 18 décembre le Forum du plan climat air énergie de Grenoble Alpes Métropole. 150 personnes étaient inscrites, un peu plus de 120 étaient présentes au stade des Alpes. Après l'accueil de C Ferrari, président de la Métro, de nouveaux partenaires ont signé la charte : la SDH, le CHU, Herbeys et Vaulnaveys le Haut.

Jérôme DUTRONCY a présenté ensuite le projet de diagnostic (voir en annexe)

et a donné des indications sur le contenu de la clé USB remis à chaque participant : il s'agit d'un kit d'animation de réunions qui permettront de réunir des groupes de travail dans la continuité du Forum. Leurs contributions pourront figurer en ligne à partir de mois de janvier.

Léo GENIN a ensuite présenté le diagnostic sous forme interactive avec un jeu de questions réponses sous forme de quiz. Deux nouvelles thématiques sont mises en exergue : la vulnérabilité et la séquestration du carbone.

Les grandes questions abordées :

- Îlots de chaleur, santé et bien-être des habitants, risques naturels, ressources en eau, biodiversité...
- Comment le réchauffement climatique impacte et impactera-t-il notre territoire dans les prochaines années ?
- Â quelle hauteur le territoire contribue-t-il à ce réchauffement ?
- Comment réduire l'exposition des habitants à la pollution atmosphérique ?
- Quelles sont les actions déjà mises en œuvre ?

Quelques questions importantes :

Le concept de neutralité carbone

L'échelle territoriale : quid des communautés voisines Grésivaudan, Voironnais, Trièves, les parcs naturels régionaux ?

Les modes de vie : déplacements, alimentation, isolation des logements. Comment sensibiliser, orienter inciter ? Il faut rendre la transition énergique désirable.

L'après -midi

10 ateliers étaient proposés en réaction à la présentation du diagnostic de la matinée. Chacun pouvait choisir sur place l'atelier auquel il souhaitait participer (environ 70 personnes ont participé). Les propositions de l'atelier doivent alimenter les discussions sur les orientations et le futur plan d'action du plan climat mis à jour.

Chaque atelier devait identifier les problèmes, faire des propositions idéales puis des suggestions concrètes, à partir d'une affirmation provocatrice. J'ai circulé dans les dix ateliers, les discussions ont été riches et ont donné lieu à toute une série de propositions. Les propositions identifiées comme prioritaires au sein des ateliers

doivent faire l'objet de groupes de travail afin d'être approfondies dans le courant du 1er trimestre 2019.

- 1-Il est impossible de répondre localement aux besoins alimentaires de la métropole
- 2-La transition énergétique n'a pas décollé de manière satisfaisante malgré l'engagement exemplaire des partenaires
- 3-Toutes les possibilités d'exploiter des énergies renouvelables sont exploitées sur le territoire
- 4-Les citoyens savent ce qu'on attend d'eux mais sont réticents au changement. La seule solution, interdire.
- 5-Incendies, inondations, ressources en eau, tout est sous contrôle
- 6-Eté 2030, 45°, tous asthmatiques et couverts d'anti moustiques
- 7-La Métropole ne pourra pas financer la transition énergétique sans moyens financiers
- 8-Le bois, énergie renouvelable, source de pollution aux particules fines, nouveau moyen de capter le carbone
- 9-Pas étonnant que le monde économique ne s'implique pas dans le plan climat, cela ne leur rapporte rien
- 10-L'avenir de la mobilité passe uniquement par la voiture électrique.

A l'entrée du Forum figuraient divers documents papier sur les aides proposées par la Métro. Pas loin d'une dizaine de dispositifs existent destinés à des publics différents.

- Info Energie Auvergne Rhône Alpes
- Diagnostic et accompagnement gratuit aux économies d'énergie (dispositif pour les TPE-PMF
- Mur-Mur 2 rénovation énergétique des maisons individuelles
- Le défi des écoles à énergie positive
- Raccordement au réseau de chaleur métropolitain
- La plate-forme CEE
- La prime air-bois
- Une aide pour financer vos projets d'énergies renouvelables thermiques

Le problème est celui de la lisibilité de ces offres pour le grand public, même s'ils visent des objectifs (et des publics) différents.

La concertation a été préparée de façon tout à fait satisfaisante par Sylvie BARNEZET et Nadia WOLFF. Les réunions préalables m'ont permis d'entrer dans le sujet en ayant bien appréhendé les diverses problématiques.



Plate-forme

GRENOBLE-ALPES METROPOLE

AVIS PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE MISE A JOUR DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Conformément aux articles L.120-1, L.121-15-1 3°, L.121-16, L.121-16-1, L.121-17, L.121-28, L.123-1,L.123-19 et R. 123-46-1 du code de l'environnement, le Président de Grenoble-Alpes Métropole, fait connaître que le projet de mise à jour du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est soumis à l'avis du public via une participation du public par voie électronique sur le territoire des 49 communes de Grenoble-Alpes Métropole.

La participation du public par voie électronique se déroulera du : Jeudi 10 janvier 2019 à 9h jusqu'au dimanche 31 mars 2019 à 18h pour une durée de 2 mois et 21 jours.

Le dossier comprenant les éléments de contexte de la mise à jour du PCAET, les objectifs et caractéristiques du PCAET, la synthèse du diagnostic environnemental et les modalités de la concertation pourra être consulté et téléchargé pendant toute la durée de la participation sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : http://participation.lametro.fr

- Le public pourra déposer ses observations et demander des renseignements par voie dématérialisée sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : http://participation.lametro.fr
- ou par voie postale avec un courrier portant «Concertation préalable à la mise à jour du Plan Air Energie Climat » à destination de Monsieur le président de Grenoble-Alpes Métropole, (Grenoble-Alpes Métropole, 3, rue Malakoff 38000 GRENOBLE)
- ou par voie postale avec un courrier portant «Concertation préalable à la mise à jour du Plan Air Energie Climat » à destination de Madame Marie-France Bacuvier, Garante du débat public,

Les observations formulées en ligne par le public seront accessibles sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : http://participation.lametro.fr.

A l'issue de la consultation préalable, le bilan de la concertation établi par la Garante du débat public sera mis en ligne dans un délai d'un mois. Au maximum deux mois après la publication de ce bilan, seront mis en ligne les mesures jugées nécessaires à mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : http://participation.lametro.fr

Une nouvelle consultation électronique du public sera organisée après l'adoption d'un projet de mise à jour du PCAET et avant son adoption définitive.

: https://participation.lametro.fr/project/sengager-pour-le-climat/presentation/presentation-13

DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

janvier 2019

L'<u>avis</u> sur la participation du public a été mis en ligne comme prévu le 21 décembre 2019. Un certain nombre de documents ont été joints :

-Le plan climat actuel : <u>Programme d'actions en cours (annexe)</u>

Les éléments de diagnostic

• <u>Le cahier de concertation</u> (27 pages) : c'est un document facile d'accès, court, abondamment illustré, qui permet au public de s'approprier la problématique (annexe)

D'autres documents ont été progressivement mis en ligne :

- PPT projeté lors du forum du plan climat du 18 décembre 2018
- Diagnostic environnemental complet
- Compte rendu des ateliers du forum du plan climat du 18 décembre
- Avis du Conseil de développement
- Avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

A partir du 10 janvier 2019, les habitants et usagers ont été invités à déposer leurs propositions pour enrichir la mise à jour du Plan Air Énergie Climat Territorial de la Métropole.

Il n'y a pas eu de campagne de communication à l'ouverture de cette plate-forme numérique.

La consultation a réuni dans les 10 premiers jours, 20 participants, pour 52 contributions et 70 votes sur de sujets très variés.

N. WOLFF m'a informée de la tenue d'un forum sur le climat organisé par Alternatiba le samedi 19 janvier. Je les ai contactés par mail. Sans réponse de leur part, j'ai fini par avoir une personne au téléphone, Elisabeth Martinez. Elle ne connaissait pas la CNDP, ni la procédure de garant de la concertation. Elle a refusé ma présence comme observateur à ce forum. J'ai eu le sentiment qu'elle me voyait comme un « envoyé de la Métro », malgré une clarification sur mon rôle! Nous avons convenu néanmoins de nous rencontrer après le forum, pour que je puisse prendre connaissance des conclusions de la journée.

A travers cet échange téléphonique, j'ai eu l'impression qu'Alternatiba jugeait la Métro trop timorée sur la révision du plan climat, et qu'ils souhaitaient faire des propositions beaucoup plus radicales, en fédérant toutes les associations locales intéressées par le sujet.

J'ai pris contact avec Gregory L'Azou pour avoir plus d'éléments sur le forum du 19 janvier, organisé par Alternatiba Grenoble à la maison des associations. Rendez-vous a été pris le 7 février.

La presse locale s'est fait l'écho de la journée. Les participants étaient au nombre de 72, dont 40% de simples citoyens, les autres étant membres d'associations : Terre de liens, WWF, Les Amis de la Terre, Zéro Waste, etc. et des partis politiques, en particulier Europe Écologie – Les Verts et Génération.s.

« Nous avons organisé ce forum, parce que nous considérons que la Métropole de Grenoble n'en fait pas assez pour impliquer les citoyens », explique Grégory L'Azou. Cet événement s'inscrit, dans toute une série d'actions menées par les militants pour contraindre les décideurs à « changer de système ». En groupes, le matin, les participants ont imaginé un futur souhaitable en 2050 qui soit compatible avec le scénario de 1,5 °C de hausse des températures prévu par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec). L'après-midi, les participants ont dégagé des propositions permettant de diminuer l'impact de l'activité humaine sur le climat dans l'agglomération grenobloise, et planché sur huit thématiques retenues collectivement : nature en ville, énergie, alimentation, etc. Le produit des réflexions de cette journée va nourrir un « manifeste climatique », qui sera publié dans les jours prochains. Ce dernier sera versé à la concertation publique qui se tient jusqu'au 31 mars, en vue de la révision du Plan air climat énergie de la Métropole de Grenoble.

Le 27 janvier, près de 3 000 personnes selon les organisateurs, (2 000 pour la police), ont défilé pacifiquement depuis la tour Perret du parc du Paul-Mistral jusqu'à la place de Verdun. Une mobilisation plus

faible que celle du 8 décembre, qui avait quant à elle rassemblé, selon ses initiateurs, près de 10 000 manifestants « chauds pour la planète ». Le chiffre a toutefois été contesté, depuis, par les forces de l'ordre qui ont de leur côté dénombré seulement 3 400 participants. L'objectif de cette nouvelle mobilisation à l'initiative du collectif Citoyens pour le climat et d'Alternatiba Grenoble était de demander aux décideurs politiques de prendre les mesures nécessaires pour préserver le climat, l'environnement et la biodiversité. (source Place Gre' net, le Dauphiné libéré, France Bleu). Le prochain rendez-vous est le 16 mars.

La Métro a mis à profit cette marche pour distribuer le flyer invitant les habitants à s'exprimer sur la plateforme numérique. La plateforme compte 43 participants et 79 contributions le 30 janvier.

Février 2019

J'ai donc rencontré Gregory L'Azou le 7 février avec une autre membre d'Alternatiba. Nous avons pu discuter du forum du 19 janvier. L'association avait contacté deux cents personnes et volontairement limité le forum à 80.

Alternatiba a publié sur son site internet le manifeste qui a été versé à la concertation publique qui se tient jusqu'au 31 mars, en vue de la révision du Plan air climat énergie de la Métropole de Grenoble. La journée s'est déroulée en deux temps : d'abord, un exercice d'imagination, « que sera la Métropole en 2050 ? » Puis un travail, toujours en ateliers, sur différentes thématiques, retenues par les participants. Alimentation, sobriété, éducation, énergies, vie politique locale, transports, nature dans la ville, santé. Ils sont conscients que les propositions ne relèvent pas toutes de la compétence de la Métro et sont parfois inapplicables. En annexe 6, voir la contribution du Forum citoyen

L'association s'inquiète de la faible participation des citoyens sur la plate-forme numérique. L'information est-elle suffisante ?

Elle s'interroge sur la perception de la Métro par les citoyens, y compris les plus militants d'entre eux. Lors de la marche pour le climat le 27 janvier, Grégory L'Azou a interrogé quelques personnes à qui le flyer avait été distribué. Ils semblaient mal appréhender la Métro comme échelle territoriale et n'avaient pas l'intention de participer à la consultation. Alternatiba espère que les services publics locaux et les élus dans les communes vont relayer la demande de la Métro et organiser des réunions à l'échelle communale. Cette question sera sans doute à l'ordre du jour des réunions avec le CCSPL et le C2D la semaine prochaine.

Elle pointe une contradiction entre la volonté affichée sur le PCAET, mais en parallèle, l'autorisation de l'élargissement de l'A480 et l'aménagement du site Neyrpic.

Leurs trois priorités : un plan climat ambitieux, une réelle concertation avec les citoyens et un suivi des actions dans les années qui suivront.

Un mois après l'ouverture de la plate-forme, 67 participants ont déposé 137 contributions. Les propositions du Forum Alternatiba du 19 janvier sont en ligne sur la plate-forme.

La réunion du **comité consultatif des services publics locaux (CCSPL) a eu lieu le 12 février.** Le groupe de travail présentait les propositions de réponses à la saisine dont l'instance a fait l'objet pour la mise à jour du Plan Climat. L'objectif était d'en découvrir les aspects, d'échanger et débattre pour valider les propositions.

La saisine était la suivante : comment rendre les délégataires de la métropole acteurs du PCAET et comment les inciter à respecter les objectifs du plan ?

Le groupe de travail s'est réuni trois fois après la présentation du diagnostic du 5/12, les 18 décembre, 22 et 29 janvier. Les délégataires sont les suivants : CCIAG, GRDF, Enedis (énergie), Athanor (déchets), MC2 Stade des Alpes, golfs, office du tourisme, MIN (tourisme, culture), Actis (habitat), SPL eaux de Grenoble (eau), PFI, parkings en ouvrages.

La difficulté de ce travail de saisine est de trouver comment être incitatif, car le délégataire n'est soumis à aucune obligation. Le rôle du CCSPL est de défendre l'usager et son avis n'est que consultatif.

Le groupe de travail a proposé trois orientations :

1-des outils à intégrer dans le cahier des charges :

- -La signature de la Charte plan Climat avec un engagement sur un des trois parcours (sont déjà signataires de la Charte GEG, Enedis, GRDF, CCIAG et Actis)
- -Intégrer une clause environnementale en fonction du type de délégation
- -Demander si le dispositif RSE est en cours au sein de l'entreprise
- 2- La contractualisation. Intégrer les dimensions suivantes pour les nouveaux contrats : rappel des objectifs environnementaux à atteindre, intégrer un audit, évaluation tous les deux ans, suivi du bilan carbone, GEs et émission de particules fines.
- 3- La grille de suivi afin de suivre l'évolution des délégataires sur leurs objectifs environnementaux.

La commission a fait quelques propositions plus générales sur les mobilités, les systèmes de chauffage, la séquestration carbone, l'isolation thermique des bâtiments, limitation des importations, choix des circuits courts.

Le 13 février, le conseil de développement (le C2D) se réunissait à son tour, mais n'a consacré qu'une partie de la réunion au sujet.

La saisine était la suivante : quels sont les leviers possibles afin de favoriser l'évolution des pratiques de consommation et des modes de vie des métropolitains en lien avec les objectifs du plan Air Energie Climat ? Quel rôle peut jouer la métropole à ce sujet ?

Le C2D a fait le choix de proposer plusieurs fiches concepts assez radicales et innovantes :

- -la carotte bio et locale. Un bon comportement est récompensé par l'obtention d'un produit bio local. Les avantages et les limites de la proposition sont ensuite détaillés.
- l'objectif zéro : tendre vers le zéro déchet, zéro énergie fossile, en ciblant en priorité les scolaires et les étudiants et en montrant qu'un mode de vie alternatif est possible.
- -les sentiers métropolitains propices à la sobriété heureuse : des parcours piétons paysagés ou naturels, pour vagabonder, réfléchir, s'évader...et se déplacer sans polluer.
- -les TIGE, territoires d'initiative pour des gestes écologiques : création d'espaces publics partagés dédiés aux initiatives écologiques. Un citoyen, une association disposent d'un espace ouvert au public pour tester une initiative éco-responsable et innovante. La métropole peut jouer le rôle de facilitateur.
- -bilan individualisé d'exposition aux pollutions atmosphériques. Avoir sur son smartphone ou sa tablette une application de type Yuka qui permet de connaître son exposition aux différentes pollutions atmosphériques. Cette prise de conscience est la condition pour un changement des comportements.

Toutes ces propositions doivent faire l'objet d'une communication efficace et d'un accompagnement des élus. Elle fait plusieurs recommandations :

- -envisager un réseau de métropoles qui réfléchissent ensemble aux actions à mener.
- accentuer le travail de sensibilisation mené par l'ALEC
- intégrer la consommation dans l'EEDD
- -renforcer les Repaircafés, créer un label « réparable » pour l'électroménager

Des remarques de fonds ont été rajoutées sur la démographie, sur la densification, sur la séquestration carbone.

Le thème de la saisine appelle des réponses de plusieurs ordres : actions concrètes à destination du citoyen, actions à long terme de sensibilisation et d'éducation, réflexion sur ce que peut faire la Métropole. A terme, il s'agit sans doute d'un nouveau modèle économique à inventer. Mais ce changement ne peut pas reposer uniquement sur le citoyen consommateur. Le problème est que cette question dépasse largement le champ de compétences d'une métropole.

La contribution a été votée à l'unanimité et sera sans doute ajoutée aux contributions de la plateforme numérique.

Le troisième temps fort de la semaine était la **conférence de presse du jeudi 14 février**. Le président Christophe Ferrari et Jérôme Dutroncy, vice-président à l'environnement, ont présenté à la presse la révision du plan climat porté par la Métro. Le PCAET est une obligation pour toutes les intercommunalités de plus de 20000 habitants depuis 2015.

Le nouveau PCAET a pour ambition de mobiliser largement les habitants, les entreprises et plus largement tous les acteurs du territoire. La première phase de consultation est proposée au public depuis le 10 janvier jusqu'au 31 mars sur une plate-forme numérique. Alors « Jouons collectif pour le climat ».

A l'issue de la conférence de presse, j'ai été interviewée par le journaliste du Dauphiné libéré qui souhaitait connaître le rôle du garant de la concertation préalable. Nous avons évoqué les marches pour le climat et les mouvements lycéens qui attestent d'une réelle prise de conscience du changement climatique. Mais en parallèle, la plateforme peine à mobiliser le grand public. Il faut espérer que les articles, à la suite de la conférence de presse, joueront un rôle d'amplification. Il me semble aussi que les élus de la métropole doivent jouer le rôle de relais; cette remarque a été reprise dans le Dauphiné libéré de ce jour. Une partie de la population continue à considérer le maire de sa commune comme l'interlocuteur, bien plus que la Métropole.

Le 18 février, 77 participants, 162 contributions et 463 votes montrent que l'outil numérique n'est pas évident pour tous les habitants de la Métro ou que l'information n'est pas passée.

Mars 2019

Avant les trois événements phares à Grenoble, la biennale des villes en transition (9 au 16 mars), les journées nationales de la participation (11 au 13 mars) et la marche pour le climat du 16 mars, il est pertinent de faire un point sur la participation du public sur la plate-forme numérique.

Un temps d'échange dans le cadre de la mise à jour du PCAET a eu lieu le 5 mars à 19h, à l'Île Verte, introduit par Jérôme DUTRONCY. Il ne m'a pas été possible d'y participer.

Suite à la conférence de presse, le nombre de contributions a augmenté sensiblement : 258 contributions pour 180 participants et 1322 votes, à comparer avec les chiffres de la mi-février (77 participants, 162 contributions et 460 votes).

Les nombreuses expositions, conférences, ateliers, actions collectives qui se sont déroulées tout au long de la semaine ont contribué à la sensibilisation du public à la révision du plan climat.

La commission d'enquête publique sur le PLUi (dont je fais partie) travaille activement en vue des deux mois d'enquête (avril et mai). La MRAE a rendu son avis et constate que la révision du plan climat n'est pas suffisamment prise en compte dans le dossier d'enquête. La commission d'enquête sera très attentive à ce sujet dans ses conclusions.

A Grenoble, la biennale des villes en transition (9 au 16 mars), les journées nationales de la participation (11 au 13 mars) et la marche pour le climat du 16 mars, ont été des moments de forte sensibilisation à la question climatique.

La biennale des villes en transition a réuni 50 000 personnes autour de 150 événements ; des expositions : Quizz sur le climat au Palais des sports (les participants pouvaient répondre à une petite grille reprenant les questions et repartir avec le livret contenant les réponses et les invitant à participer à la concertation) , « Agir pour le climat » à la Maison communale de Saint Martin d'Hères, des conférences (The Big Conf le 11 mars à Sciences Po avec l'association Avenir climatique), des actions spectaculaires (Encordés pour le climat, le 9 mars à la Bastille).

Les jeunes ambassadeurs du plan climat ont participé à plusieurs événements pour parler de la concertation et inviter les participants à contribuer en ligne (ils avaient des tablettes permettant de reporter les propositions en direct) : ils ont parfois utilisé par commodité leur propre compte pour relayer les propositions des participants, le nombre de contributeurs qui apparait en ligne n'est donc pas tout à fait le reflet de la réalité.

Le temps fort des « journées nationales de la participation » (plus de 800 inscrits) a été la rencontre à la MC2 sur le thème « la démocratie et la justice sociale au secours du climat ». Aurélien Barrau, astrophysicien, François Bonnaz, politologue, Stéphane Labranche du GIEC et Sébastien Mabille du collectif Notre affaire à tous, ont animé un débat participatif avec la présence des étudiants de Citizen Campus. Cette rencontre a été l'occasion de formuler plus de questions que de réponses. Plus de 1000 personnes étaient présents à la soirée, gratuite et ouverte à tous les Grenoblois.

Cette grande conférence avait été précédée d'un Forum des initiatives citoyennes. Les ambassadeurs du plan climat ont pu distribuer des flyers et encourager les présents à déposer leurs contributions sur la Plateforme.

La fin de semaine du 15-16 mars a été marquée par les préoccupations environnementales. Nombre d'organisations appelaient les Grenoblois, dans le cadre de mobilisations nationales, voire mondiales, à réclamer une lutte drastique contre le réchauffement climatique.

L'<u>Union nationale des lycéens (UNL)</u> Isère a porté le mouvement de grève du 15 mars, soutenu par dix autres organisations dont la <u>CGT</u>, <u>Solidaires</u>, l'<u>Unef</u>, <u>EELV</u> ou encore les <u>Jeunes communistes</u>. Une « <u>assemblée des jeunes sur le climat</u> » a eu lieu au Jardin de ville, suivie d'une « <u>grande manifestation pour la planète et le vivant</u> » à compter de 14 heures, depuis la gare de Grenoble.

Le mot d'ordre ? « Face à l'urgence climatique et sociale, les jeunes du monde entier appellent à une grande journée de mobilisation internationale pour défendre la planète et interpeller quant aux inégalités sociales et au désastre environnemental », écrit l'UNL sur la page Facebook du rendez-vous. Avant d'appeler lycéens, étudiants, travailleurs et « précaires », sans oublier les <u>Gilets jaunes</u>, à rejoindre le mouvement.

Le lendemain, c'est de nouveau au départ de la gare de Grenoble que la Marche pour le climat s'est déroulée, avec un rendez-vous fixé cette fois à 13 h 30. Organisée par les collectifs <u>Il est encore temps Grenoble</u> et <u>Alternatiba</u>, cette Marche visait à « *maintenir la pression* » sur les autorités locales et nationale. Ceci afin de leur faire « *respecter leurs engagements internationaux pour l'environnement mais également ceux pris devant les électeurs* ». Le nombre de participants a été estimé entre 5000 et 10000.

Annonce de la marche du 16 mars sur ici-grenoble.org (annexe)

Les Marches pour le climat sont des rendez-vous récurrents sur Grenoble. En <u>octobre</u> et <u>décembre</u> 2018, puis en <u>janvier</u> 2019, plusieurs milliers de Grenoblois ont déjà défilé pour réclamer des mesures environnementales concrètes. Et clamer leur désir de « *changer le système, pas le climat* », comme le proclame toujours l'un des slogans-phares de la mobilisation. Tout en appelant, comme en décembre, à « *faire sonner l'alarme climatique* ».

Même s'il est difficile de faire un lien entre ces diverses actions et la participation des citoyens sur la plateforme, force est de constater que le nombre de contributions a augmenté sensiblement : 422 contributions pour 279 participants et 2244 votes, à comparer avec les chiffres de la mi-février (77 participants, 162 contributions et 460 votes).

Notons enfin que des réunions ont été organisées dans les communes, le 21 mars à Gières en présence de William Meunier, Jérôme Dutroncy et de Pierre Vérri, maire de Gières. La révision du plan Climat a été présentée à la quarantaine de citoyens présents qui ont pu poser des questions ou faire des propositions.

Une autre réunion a eu lieu le lundi 25 mars à Pont de Claix, qui n'a réuni qu'une dizaine de personnes.

Par ailleurs plusieurs communes de la métro ont relayé l'information sur leur site ou leur journal communal : Grenoble, Seyssins, Eybens, Herbeys en rappelant qu'il restait peu de jours pour laisser une contribution sur la plate-forme numérique.

L'information a été relayée sur la une du journal de la Métropole de février, ainsi que sur leur page facebook. J'ai, à titre personnel, relayé l'information chaque semaine sur ma page facebook.

Au 31 mars, date de la fermeture de la plate-forme numérique, 502 contributions ont été déposées pour 378 participants et 2980 votes.

J'ai reçu deux courriers transmis par Nadia Wolff, datés du 10 et du 11 mars. Madame Ogier et Mme Same ont exprimé ce que l'on retrouve aussi sur la plate-forme : « bétonnage à outrance, perte de biodiversité, critique de l'élargissement de l'A480 et de la création d'un centre commercial sur le site Neyrpic, demande d'un plan climat air énergie ambitieux.

Les propositions du public sur la plateforme numérique : le public pouvait s'exprimer librement ou réagir à des propositions formulées par Jérôme Dutroncy, en argumentant pour ou contre et/ou en votant.

Il est possible de regrouper les propositions en sept thèmes :

-la sensibilisation et la formation des habitants : sensibiliser par des formations, des débats, via les communes, partage des bonnes pratiques, plate-forme de données de consommation sur le territoire, partage des initiatives

-les déplacements : des bus et des trams dans lesquels on puisse monter avec son vélo, diminuer la surface du sol attribuée aux véhicules motorisés, favoriser le covoiturage, aménager l'A480 : murs antibruits, végétalisés, voie réservée aux TC, taxis, covoiturage, limitation de la vitesse, une ligne de tramway vers le Grésivaudan, de grands parkings gratuits en périphérie, des transports en commun gratuits, vélo et auto partage, amélioration des TC, nouvelles pistes cyclables, favoriser le télétravail pour limiter les déplacements, mettre en place un péage urbain.

- l'alimentation : produits locaux, dans les supermarchés, jardins partagés, soutien de la Métro aux magasins bio et locaux, repas végétariens dans les cantines, changer notre alimentation

- -l'isolation des bâtiments (logements, services publics et privés) : diagnostic d'isolation sur toutes les habitations, aide financière à l'isolation pour tous, entreprises à énergie positive, peindre les toits en blanc, développer le service métropolitain de chauffage
- la végétalisation, l'agriculture et la nature en ville : végétaliser les toits et les façades, interdire toute artificialisation des terres agricoles, aider l'agriculture urbaine, proposer le compostage partout
- la consommation : arrêter les grands projets commerciaux, encourager au recyclage, les repaircafés, interdire tout emballage jetable, les sacs plastique, la publicité numérique, favoriser l'électroménager en partage, les ressourceries.
 - -la qualité de l'air, les GES, les puits de carbone

Les Amis de la Terre formulent les mêmes demandes (contribution au nouveau plan climat).

1- Rénovation énergétique des bâtiments (45% de l'énergie / 25% des gaz à effet de serre)

Combien de logements mal isolés dans l'agglomération ? (en France 7 M de logements, 3.8 M de ménages en difficulté financière) Isolation = 512€ d'économies par ménage et par an.

Mesures à prendre : des encouragements à la construction de maisons autonomes bioclimatiques (cf. article Libération du 02 janvier 2019 Eco urbanisme pages 17-18)

2- Moratoire sur les centres commerciaux périphériques

Ils tuent la vie des centres villes en réduisant les commerces et les services publics. Ils contraignent à l'utilisation de la voiture. Ils encouragent l'étalement urbain, consommateur de terres agricoles ;

3- Déploiement des alternatives à la voiture individuelle

Tramway, autopartage, vélo et vélo électrique.

- 4- Non réalisation de nouvelles voiries urbaines et/ou augmentation de la capacité des voiries existantes Exemple : élargissement de l'A480 (conséquences : augmentation du trafic, augmentation des G.E.S et des pollutions)
- 5- Préservation des terres agricoles périphériques

Inciter à la création et au développement de jardins potagers intra urbains et rurbains.

- 6- Développement de la restauration scolaire et collective sur la base de menus « flexitariens » 2/3 protéines végétales, 1/3 protéines animales (cf. rapport WWF France)
- 7- Incitation au développement du coworking et du télétravail, facteurs de diminution du trafic automobile des salariés « pendulaires » et des pollutions générées par ce trafic. N.B. : dans ce domaine la France est actuellement un des pays les plus mal placés de l'Union Européenne.
- 8- Mise en conformité de la réglementation d'urbanisme (Scott et PLUI) de manière à éviter le mitage : arrêter l'extension des habitats sur des zones isolées mixer les zones d'activités et les lieux d'habitations assurer un cordon naturel de manière à avoir un continuum de faune et de flore ainsi que des espaces de cultures maraichères.

Le Forum citoyen Alternatiba dont la contribution figure en annexe élargit la réflexion mais reprend pour l'essentiel les mêmes thèmes de réflexion et d'action

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

La Métro a mis en place une plateforme facilement accessible, sur le site participation-la métro. Les documents mis en ligne étaient simples à comprendre, que ce soit le diagnostic 2007-2012 ou le programme d'actions en cours. <u>Le cahier de concertation</u> (27 pages) est un document facile d'accès, court, abondamment illustré, qui permet au public de s'approprier la problématique

Mais ils supposaient néanmoins un minimum de connaissances sur le sujet, avec l'emploi d'un vocabulaire technique (séquestration carbone, gaz à effet de serre, particules fines) et surtout une familiarité avec les outils numériques. Néanmoins, les habitants pouvaient envoyer un courrier papier, ce qui a été fait par deux personnes

Il n'y a pas eu de campagne de communication à l'ouverture de cette plate-forme numérique. Fin janvier, l'association Alternatiba s'inquiétait de la faible participation des citoyens.

La communication a été insuffisante au moins jusqu'au 15 février, date de la conférence de presse. La biennale des villes en transition et les journées nationales de la participation ont été des moments importants de prise de conscience, mais qui sont arrivés tardivement.

Par ailleurs, les maires ont organisé les réunions du débat national et la phase préalable à l'enquête publique du PLUi a mobilisé les élus. Ils étaient moins disponibles pour communiquer sur le PCAET

Les réunions dans les communes ou les quartiers ont été peu nombreuses et l'information sur les sites internet ou les journaux communaux insuffisante. Ces réunions sont importantes car elles permettent au public de poser des questions ou d'obtenir des explications.

Les habitants des communautés de communes voisines n'ont pas été informés : en matière de déplacements, ils sont largement responsables des émissions de particules fines et des GES. Plus que les habitants de Grenoble et des communes de la première couronne, ils utilisent quotidiennement leur voiture, car ils ne sont pas desservis pour la plupart par un réseau de transport en commun fréquent et bon marché. Il aurait fallu informer les habitants du Grésivaudan, du Voironnais, du Trièves, du Vercors et de la Chartreuse qui se déplacent tous les jours pour travailler dans la ville centre ou la proche périphérie.

La sensibilisation du grand public s'est manifestée surtout à travers les marches pour le climat ou les actions des lycéens qui réunissent un grand nombre de participants. Le passage de la protestation ou de la revendication à l'expression de propositions concrètes a surtout été le fait des habitants les plus militants, qui ont souvent déjà mis en œuvre une partie de ces solutions. Mais il s'agit d'une minorité.

Les opposants ne se sont pas exprimés alors que sur la page « transition écologique » du débat national, des réserves, voire des oppositions se sont exprimées : « nous ne sommes que 1% des habitants de la planète, à quoi bon faire des efforts si les Américains ou les Chinois ne font rien ? »

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

La perception que le garant a de la qualité de cette concertation préalable doit être analysée au regard des interrogations suivantes :

Le public a-t-il été suffisamment informé du projet, de ses enjeux, de ses caractéristiques et de ses impacts ? Le public a-t-il pu s'exprimer ?

Le public a-t-il obtenu des réponses satisfaisantes à ses questions, lui permettant de formuler des remarques, faire des suggestions et donner son avis sur ce projet ?

La concertation a-t-elle permis de mettre en exergue des points de convergence et de divergence ?

La concertation a été préparée de façon tout à fait satisfaisante par Sylvie BARNEZET et Nadia WOLFF. Les réunions préalables m'ont permis d'entrer dans le sujet en ayant bien appréhendé les diverses problématiques.

La Métro a mis en place une plateforme facilement accessible, sur le site participation-la métro. Les documents mis en ligne étaient simples à comprendre, que ce soit le diagnostic 2007-2012 ou le programme d'actions en cours. <u>Le cahier de concertation</u> (27 pages) est un document facile d'accès, court, abondamment illustré, qui permet au public de s'approprier la problématique

Mais ils supposaient néanmoins un minimum de connaissances sur le sujet, avec l'emploi d'un vocabulaire technique (séquestration carbone, gaz à effet de serre, particules fines) et surtout une familiarité avec les outils numériques. Néanmoins, les habitants pouvaient envoyer un courrier papier, ce qui a été fait par deux personnes

Il n'y a pas eu de campagne de communication à l'ouverture de cette plate-forme numérique. Fin janvier, l'association Alternatiba s'inquiétait de la faible participation des citoyens.

La communication a été insuffisante au moins jusqu'au 15 février, date de la conférence de presse. La biennale des villes en transition et les journées nationales de la participation ont été des moments importants de prise de conscience, mais qui sont arrivés tardivement.

Par ailleurs, les maires ont organisé les réunions du débat national et la phase préalable à l'enquête publique du PLUi a mobilisé les élus. Ils étaient moins disponibles pour communiquer sur le PCAET, et peu ont relayé l'information sur leur bulletin municipal ou sur la page d'accueil du site internet de la commune.

Les réunions dans les communes ou les quartiers ont été peu nombreuses (quatre à ma connaissance). Ces réunions sont importantes car elles permettent au public de poser des questions ou d'obtenir des explications.

Les habitants des communautés de communes voisines n'ont pas été informés : en matière de déplacements, ils sont largement responsables des émissions de particules fines et des GES. Plus que les habitants de Grenoble et des communes de la première couronne, ils utilisent quotidiennement leur voiture, car ils ne sont pas desservis pour la plupart par un réseau de transport en commun fréquent et bon marché. Il aurait fallu informer les habitants du Grésivaudan, du Voironnais, du Trièves, du Vercors et de la Chartreuse qui se déplacent tous les jours pour travailler dans la ville centre ou la proche périphérie.

La sensibilisation du grand public s'est manifestée surtout à travers les marches pour le climat ou les actions des lycéens qui réunissent un grand nombre de participants. Le passage de la protestation ou de la revendication à l'expression de propositions concrètes a surtout été le fait des habitants les plus militants, qui ont souvent déjà mis en œuvre une partie de ces solutions. Mais il s'agit d'une minorité.

Les opposants ne se sont pas exprimés alors que sur la page « transition écologique » du débat national, des réserves, voire des oppositions se sont exprimées : « nous ne sommes que 1% des habitants de la planète, à quoi bon faire des efforts si les Américains ou les Chinois ne font rien ? »

RECOMMANDATION(S) AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Les décisions que va prendre la Métro seront soumises à consultation du public à partir de juillet pour une adoption du nouveau PCAET fin 2019.

Lors de cette seconde phase de consultation, il me semble nécessaire de communiquer avec le public par le biais des sites internet et des bulletins municipaux. Il sera indispensable que chaque commune de la Métro organise des réunions pour faire connaître ces décisions et que les communautés de communes voisines soient associées à ces décisions..

Il faudra informer l'ensemble des habitants des mesures à prendre pour atteindre les objectifs de ce nouveau plan. Un partage des bonnes pratiques me semble aussi nécessaire. Les changements dans le mode de vie qu'impliquera le réchauffement du climat ne doit pas être vécu comme anxiogène : il faut rendre la transition écologique désirable.

La Métro devra mettre en cohérence le PDU, le PLUi et le PCAET qui seront adoptés à la fin de l'année 2019.

LISTE DES ANNEXES

Les communes de la Métro (annexe 1)

Carte de la Métropole grenobloise (annexe 2)

Saisine de la Métro (annexe 3)

Lettre de nomination de la CNDP du 26 novembre (annexe 4)

Flyer plan climat (annexe 5)

Annonce de la marche du 16 mars sur ici-grenoble.org (annexe 6)

Annexe programme d'actions 2014-2018 (annexe 7)

Diagnostic (annexe 8)

Cahier de concertation (annexe 9)

Contribution du Forum citoyen d'Alternatiba (annexe 10)



244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris - France T. +33 (0)1 44 49 85 50 contact@debatpublic.fr www.debatpublic.fr